

## EXPLICATION DE LA FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE SUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

### Cas n°1 : Facture simple

La part fixe du 01/07/2012 au 31/12/2012 est de 56,96€. En cas de déménagement en dehors de la CCPR au cours du semestre, ce montant sera réajusté en fonction du nombre de jours d'utilisation du service.  
**Ex : Pour un déménagement au 30/09 c'est un remboursement de 28,48€**

Logement n°: 1		*01/01 - 30/06/2012				
Bacs individualisés	Présentation (000000OM) Incluant 6 obligatoires	11	1,06	11,66		
	Présentation (000000TRI) Incluant 6 obligatoires	6	0,63	3,78		
	*01/07 - 31/12/2012					
	Part fixe			56,96		
	<b>Total à payer</b>					<b>72,40</b>

Le coût des levées est facturé en fonction du volume du bac et du nombre de présentation de celui-ci. Toutefois il est facturé 6 levées obligatoires sur chaque bac par semestre.

**Ex : une levée d'un bac 120 litres OM est de 1,06€ un bac de 240 litres est de 2,11€**

### Cas n°2 : Déménagement à l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes

Les différents logements occupés, sont distingués par logement 1 et logement 2.

Logement n°: 1		*01/01 - 24/04/2012				
Bacs individualisés	Part fixe					-20,74
	Présentation (000000OM) Incluant 4 obligatoires	11	1,06	11,66		
	Présentation (000000TRI) Incluant 4 obligatoires	6	0,63	3,78		
	Réduction frais de mise en service					-30,00
Logement n°: 2		*25/04 - 30/06/2012				
Bacs individualisés	Part fixe					20,44
	Présentation (000000OM) Incluant 2 obligatoires	3	1,06	3,18		
	Présentation (000000TRI) Incluant 2 obligatoires	2	0,63	1,26		
	*01/07 - 31/12/2012					
	Frais de mise en service					30,00
	Part fixe			56,96		
	<b>Total à payer</b>					<b>76,54</b>

### Cas n°5 : Bacs partagés en habitation collective

Si un bac est partagé par différents usagers, le coût de la levée est divisé en fonction du nombre de logements occupés au moment de la présentation du bac.

**Ex : 10 logements utilisent un 660 l OM, il sera facturé 0,58€ la levée. Si un logement est inoccupé, le coût sera de 0,65€ la levée pour les 9 autres utilisateurs.**

Logement n°1		*01/01 - 30/06/2012				
Bacs partagés	Présentation (000000OM) incluant 4 obligatoires	8	0,58	4,64		
	Présentation (000000TRI) incluant 4 obligatoires	4	0,35	1,40		
	*01/05 - 30/06/2012					
	Présentation (000000OM) incluant 2 obligatoires	6	0,65	3,90		
	Présentation (000000TRI) incluant 2 obligatoires	2	0,39	0,78		
	*01/07 - 31/12/2012					
	Part fixe			56,96		
	<b>Total à payer</b>					<b>67,68</b>

### Cas n°3 : Echange de bacs (maintenance ou changement de volume)

Si au cours du 1<sup>er</sup> semestre, vous avez changé de bacs, apparaîtront sur votre facture : 3 ou 4 lignes différentes.

**Ex : vous avez eu un bac 120 litres OM du 01/01 au 31/03 et un bac 240 litres OM du 01/04 au 30/06, il apparaîtra sur votre facture les levées pour chacun de ces bacs.**

Logement n°1		*01/01 - 30/06/2012				
Bacs partagés	Présentation (000000OM) incluant 4 obligatoires	8	0,58	4,64		
	Présentation (000000TRI) incluant 4 obligatoires	4	0,35	1,40		
	*01/05 - 30/06/2012					
	Présentation (000000OM) incluant 2 obligatoires	6	0,65	3,90		
	Présentation (000000TRI) incluant 2 obligatoires	2	0,39	0,78		
	*01/07 - 31/12/2012					
	Part fixe			56,96		
	<b>Total à payer</b>					<b>67,68</b>

### Cas n°4 : Les propriétaires bailleurs de logements sans locataire

La part fixe sur le 1<sup>er</sup> semestre est calculée en fonction du nombre de jours d'inoccupation du logement à louer.

*31/03 - 13/04/2012				
	Part fixe			4,33
	<b>Total à payer</b>			<b>4,33</b>

### Pour information :

Les dates d'arrivée/départ ont été communiquées au service ordures ménagères par les mairies, les propriétaires, les locataires.